

**MOTION SPECIALE A SEM ALASSANE
OUATTARA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DE COTE D'IVOIRE, AU GOUVERNEMENT ET
AU PEUPLE IVOIRIEN**

Le Séminaire sur la Convention des nations unies relative au transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (dite Règles de Rotterdam), tenu à Abidjan les 24 et 25 septembre 2012, adresse une motion spéciale de remerciements à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au peuple ivoirien qui ont bien voulu accepter la tenue de ses travaux en terre ivoirienne.

Fait à Abidjan, le 25 septembre 2012